

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association suisse des électriciens  
**Herausgeber:** Association suisse des électriciens  
**Band:** 43 (1952)  
**Heft:** 10

**Rubrik:** Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Union des Centrales Suisses d'électricité****Ordre du jour  
de la 61<sup>e</sup> Assemblée générale (ordinaire) de l'UCS****le samedi 14 juin 1952, 11 heures****au Cinéma Rex, Fribourg**

- 1° Nomination de deux scrutateurs.
- 2° Procès-verbal de la 60<sup>e</sup> Assemblée générale du 22 septembre 1951 à Bâle<sup>1)</sup>.
- 3° Approbation des rapports du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1951<sup>2)</sup>.
- 4° Comptes de l'UCS sur l'exercice 1951<sup>2)</sup> et propositions du Comité<sup>2)</sup>.
- 5° Comptes de la Section des achats sur l'exercice 1951<sup>2)</sup> et propositions du Comité<sup>2)</sup>.
- 6° Fixation des cotisations des membres pour 1953<sup>2)</sup>, conformément à l'article 7 des statuts; proposition du Comité<sup>2)</sup>.
- 7° Budget de l'UCS pour 1953<sup>2)</sup>; proposition du Comité<sup>2)</sup>.
- 8° Budget de la Section des achats pour 1953<sup>2)</sup>; proposition du Comité<sup>2)</sup>.
- 9° Rapport sur l'activité de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS en 1951<sup>2)</sup> approuvé par la Commission d'administration.
- 10° Budget de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS pour 1953<sup>2)</sup>, approuvé par la Commission d'administration.
- 11° Rapport et comptes du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'exercice 1951 et budget pour 1952<sup>2)</sup>.
- 12° Approbation de l'avenant au contrat entre l'ASE et l'UCS concernant la délégation de l'administration des bâtiments de l'Association à la Commission d'administration de l'ASE et de l'UCS<sup>2)</sup>.
- 13° Nominations statutaires:
  - a) Election de 4 membres du Comité (les mandats triennaux de MM. Aeschmann, Gasser et Hugentobler sont expirés; M. Hugentobler quitte le Comité conformément aux statuts après 9 ans d'activité. MM. Aeschmann et Gasser sont rééligibles. En outre, il y a lieu de remplacer M. Lorétan, décédé en décembre 1951).
  - b) Election de 2 contrôleurs des comptes et de leurs suppléants.
- 14° Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 15° Divers: propositions des membres.

Pour le Comité de l'UCS

Le Président:	Le Secrétaire:
<i>H. Frymann</i>	<i>D<sup>r</sup> W. L. Froelich</i>

*Remarque au sujet du droit de vote*: Conformément à l'art 10 des statuts, chaque entreprise doit désigner un délégué qui la représente et qui seul a le droit de participer aux votations. Les autres délégués présents de la même entreprise sont priés de s'abstenir de donner leur suffrage.

<sup>1)</sup> voir Bull. ASE t. 42(1951), n° 26, p. 1078...1080.

<sup>2)</sup> Tous les documents se trouvent dans le présent numéro.

## Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

### Rapport du Comité de l'UCS à l'Assemblée générale sur l'exercice 1951

#### Sommaire

	Page		Page
1. Situation générale . . . . .	413	7. Législation et autorités; Commissions fédérales . . . . .	416
2. Les conditions hydrologiques; la production et la consommation d'énergie électrique . . . . .	413	8. Questions de personnel et d'exploitation . . . . .	417
3. Constructions d'usines . . . . .	415	9. Les entreprises et l'opinion publique . . . . .	418
4. Installations de transport et de distribution . . . . .	415	10. Comité et Commissions . . . . .	418
5. Développement futur de l'approvisionnement en électricité . . . . .	416	11. Secrétariat . . . . .	419
6. Situation financière; variation des prix . . . . .	416	12. Institutions de prévoyance sociale affiliées . . . . .	420
		13. Relations avec d'autres groupements et institutions . . . . .	420
		14. Manifestations . . . . .	421

#### I. Situation générale

Une activité extrêmement intense a caractérisé la situation économique générale de l'année 1951, malgré le fléchissement par rapport aux années d'après-guerre 1946 à 1948 des commandes enregistrées dans quelques secteurs. Le coefficient d'occupation de l'industrie est monté de 134 à 136 entre le dernier trimestre de 1950 et fin septembre 1951, puis est tombé, à la fin de l'exercice, à 133. Mentionnons à titre de comparaison qu'il avait atteint le maximum de 141 en 1947.

L'importation de combustibles solides s'est élevée en 1951 à 2,8 millions de tonnes, dépassant ainsi de 100 000 tonnes la quantité importée en 1950. Elle reste cependant sensiblement inférieure au tonnage d'avant-guerre qui était de 3,2 millions en moyenne. Le poids des combustibles liquides — pour moteurs Diesel et chauffage — reçus de l'étranger en 1951 est de 630 000 tonnes, en augmentation de 5 % sur l'année précédente. Constatons à titre de comparaison qu'avant la guerre ce tonnage était à peine le quart de celui de 1951. La consommation des divers combustibles est restée sensiblement constante les deux dernières années, car une partie des quantités importées en 1951 a été affectée au stockage.

#### 2. Les conditions hydrologiques; la production et la consommation d'énergie électrique

Le régime des cours d'eau de l'année hydrologique 1950/51 a été beaucoup plus favorable pour la production d'énergie électrique que celui des années précédentes. Le débit du Rhin à Rheinfelden a atteint, au cours du semestre d'hiver 1950/1951, 122 % de la moyenne de nombreuses années, contre 67 % l'année précédente et au cours du semestre d'été 106 %, contre 80 %. Ce débit peut être admis comme mesure de la possibilité de production d'énergie des apports naturels de tous les cours d'eau suisses. Au début du 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 1951 le débit des cours d'eau est resté, comme l'année précédente, inférieur à la moyenne pluriannuelle, mais a augmenté fortement par la suite.

La production d'énergie électrique pendant l'année 1950/51 s'est élevée à 12 191 millions de

kWh, chiffre jamais atteint. L'augmentation est due aux débits d'eau favorables et à la mise en service de nouvelles usines. Le remplissage des bassins d'accumulation s'inscrivait en septembre 1951 à 98 % de la capacité totale de retenue, pour descendre à 68 % à fin décembre 1951 (63 % fin décembre 1950). La demande accrue d'énergie dite normale a pu être entièrement satisfaite pendant toute l'année 1951 et les chaudières électriques ont pu être largement alimentées en courant.

Les chiffres portés dans les tables I et II montrent la progression de la production et de l'emploi d'énergie électrique. De plus amples détails figurent dans la publication de l'Office fédéral de l'économie électrique, parue dans le Bulletin de l'ASE n° 3 de 1952.

*Production totale et importation d'énergie électrique  
de toutes les entreprises suisses d'électricité*

Table I

	Année hydrographique			
	1938/39 10 <sup>6</sup> kWh	1948/49 10 <sup>6</sup> kWh	1949/50 10 <sup>6</sup> kWh	1950/51 10 <sup>6</sup> kWh
1. Entreprises livrant à des tiers . . . . .	5 506	7 624	8 592	10 159
2. Entreprises ferroviaires et industrielles . . . . .	1 670	2 256	2 178	2 494
3. Ensemble des entreprises	<b>7 176</b>	<b>9 880</b>	<b>10 770</b>	<b>12 653</b>
Dont:				
Production hydraulique	7 089	9 567	10 318	12 191
Production thermique . . . . .	45	178	161	56
Importation . . . . .	42	135	291	406

Les usines livrant de l'énergie à des tiers ont fourni en août la puissance maximum constatée dans l'année, soit 1 655 000 kW pour les besoins du pays et 1 953 000 kW en comptant l'exportation. Les valeurs de comparaison sont de 1 571 000 et 1 868 000 kW en septembre 1950, et 610 000 et 850 000 kW en mars 1939. La durée virtuelle d'utilisation s'est élevée à 5700 heures (5200) et au total, exportation comprise, à 5400 (4800) heures.

Les fournitures totales de l'année 1950/51, alimentation des chaudières et pertes comprises, atteignent 11 554 millions de kWh, dépassant ainsi de 1669 millions de kWh ou de 16,9 % les fournitures de 1949/50, et dépassent de 15 % le maximum précédent, enregistré en 1947/48. L'augmentation

*Fournitures d'énergie électrique  
de toutes les entreprises électriques suisses*

Table II

	Année hydrographique			
	1938/39 10° kWh	1948/49 10° kWh	1949/50 10° kWh	1950/51 10° kWh
1. Usages domestiques, artisanat et agriculture . . . . .	1 411	3 187	3 400	3 770
2. Traction . . . . .	722	949	970	1 072
3. Industrie:				
a) industrie en général	819	1 502	1 548	1 797
b) électrochimie, électrométallurgie, électrothermie, mais sans les chaudières électriques	1 404	1 876	1 764	2 364
4. Chaudières électriques . . . . .	506	503	766	1 024
5. Fourniture totale dans le pays (chiffres 1 à 4 plus consommation propre des entreprises et pertes)	<b>5 613</b>	<b>9 410</b>	<b>9 885</b>	<b>11 554</b>
6. Energie exportée . . . . .	1 563	470	885	1 099

moyenne par rapport à 1938/39 est de 106 %. Comptée séparément pour chacune des catégories d'utilisation, l'augmentation est de 167 % pour les ménages, l'artisanat et l'agriculture, de 119 % pour l'industrie générale et de 48 % pour la traction. Les fournitures dans le pays, chaudières et pertes non comprises, accusent une augmentation de 16 %, s'inscrivant avec 10 429 millions de kWh pour la première fois au-dessus de 10 milliards.

Dans toutes les catégories de consommation il y a eu un fort accroissement provenant soit de l'intense activité économique soit du haut degré d'hydraulicité. L'exportation d'énergie, dont la majeure

*Variations des fournitures d'énergie de toutes les entreprises  
électriques suisses durant l'année 1950/51 par rapport à  
l'année précédente*

Table III

	Augmentation (+) Diminution (-)					
	Semestre d'hiver		Semestre d'été		Année	
	10° kWh	%	10° kWh	%	10° kWh	%
1. Usages domestiques, artisanat, agriculture . . . . .	+212	11,9	+158	9,8	+ 370	10,9
2. Traction . . . . .	+ 59	12,2	+ 43	8,9	+ 102	10,5
3. Industrie:						
a) industrie en général . . . . .	+132	17,0	+117	15,2	+ 249	16,1
b) électrochimie, électrométallurgie et applications thermiques, sans les chaudières électriques . . . . .	+319	54,2	+281	23,9	+ 600	34,0
4. Chaudières électriques . . . . .	+ 96	126,3	+162	23,5	+ 258	33,7
5. Fournitures totales dans le pays (chiffres 1 à 4 y compris la consommation propre des usines et les pertes) . . . . .	<b>+901</b>	<b>20,7</b>	<b>+768</b>	<b>13,9</b>	<b>+1669</b>	<b>16,9</b>
6. Exportation . . . . .	+154	110,0	+ 60	8,1	+ 214	24,2

partie s'est effectuée en été, dépasse pour la première fois depuis 1943/44 le milliard de kWh. L'importation a atteint 406 millions de kWh presque entièrement en hiver. La quantité nette d'énergie exportée est donc de 693 millions de kWh.

*Usines mises en service en 1951 et usines en construction fin 1951*

Table IV

Nom de l'usine	Puissance des machines installées en kW	Energie disponible en moyenne en millions de kWh			Capacité d'accumulation en millions de kWh
		Semestre d'hiver	Semestre d'été	Année	
<b>A. Usines mises en service en 1951</b>					
Barberine (adduction du Triège) . . . . .	—	3,0	11,5	14,5	—
Calancasca . . . . .	18 500	29,0	68,5	97,5	—
Letten (augmentation due à la transformation) . . . . .	3 600	8,4	10,6	19,0	—
Neuhausen (transformation) . . . . .	4 400	8,8	8,9	17,7	—
Rüchlig (transformation) . . . . .	1 200	4,0	5,0	9,0	—
<b>Total</b>	<b>27 700</b>	<b>53,2</b>	<b>104,5</b>	<b>157,7</b>	<b>—</b>
<b>B. Usines en construction fin 1951</b>					
Barberine (barrage de Vieux-Emosson) . . . . .	—	16,5	-16,5	—	32
Birsfelden . . . . .	82 400	162,0	200,0	362,0	—
Châtelot (part suisse) . . . . .	30 000	27,0	23,0	50,0	3
Ernen . . . . .	32 000	57,0	108,0	165,0	—
Grande Dixence (1re phase) . . . . .	47 500	185,0	180,0	365,0	50
Innertkirchen (adjonction d'un 5e groupe et adduction des eaux de Gadmen) . . . . .	46 000	25,0	175,0	200,0	—
Maggia (Verbano, Peccia, Caveragno) . . . . .	200 000	358,2	436,3	794,5	155
Marmorera-Tinzen . . . . .	45 000	145,0	71,0	216,0	125
Mauvoisin . . . . .	265 000	531,0	225,0	756,0	480
Oberaar . . . . .	32 000	220,0	-190,0	30,0	220
Ritom (adduction Garegna) . . . . .	—	3,1	10,4	13,5	—
Salanfe-Miéville . . . . .	80 000	130,0	—	130,0	120
Simplon . . . . .	32 000	48,0	115,0	163,0	—
Verbois (augmentation due à l'adjonction d'un 4e groupe) . . . . .	22 000	—	25,0	25,0	—
Wildegg-Brougg . . . . .	46 000	130,0	170,0	300,0	—
Zervreila-Rabiusa (déduction faite de Rabiusa-Realta) . . . . .	135 000	290,0	95,0	385,0	245
<b>Total</b>	<b>1 094 900</b>	<b>2327,8</b>	<b>1627,2</b>	<b>3955,0</b>	<b>1430</b>

Le nombre et la puissance des appareils raccordés à la fin de l'année s'élevaient à 470 000 cuisinières de ménage d'une puissance totale de 2 750 000 kW, 460 000 chauffe-eau d'une puissance totale de 620 000 kW et 9250 grands chauffe-eau

cordée selon le droit soit du côté suisse, soit du côté allemand, la mise en chantier était, à la fin de l'année, imminente.

#### 4. Installations de transport et de distribution

Les investissements de capitaux dans les installations de transport et de distribution sont à peine inférieurs à ceux des travaux d'usines et leur importance du point de vue de l'économie électrique presque égale à celle des aménagements de cours d'eau.

En 1951 les conduites suivantes équipées pour des tensions supérieures à 100 kV, ont été établies et mises en exploitation:

Innertkirchen-Brünig-Mettlen, 150/225 kV  
Gösgen-Laufenburg, 150 kV  
Lavey-Lausanne, 130 kV  
Bickingen-Brislach, 150 kV (extension à 6 conducteurs)  
Campocologno-frontière-Stazzone (Italie), 150 kV.

Fin 1951, les grandes conduites de transport suivantes étaient en construction:

Lavorgo-Riazzino, 225/380 kV  
Mörel-Chandoline, 150/225 kV  
Mörel-Simplon-Monscra, 150/225 kV  
Gerstenegg (Räterichsboden)-Handeck, 150 kV  
Kaisten-Laufenburg, 150 kV  
Montcherand-Rolle, 125 kV (exploitation provisoire à 40 kV)  
Airolo-Nufenen (transformation à 225 kV).

Parmi les conduites équipées pour des tensions de 40 à 60 kV qui ont été mises en exploitation en 1951, citons les plus importantes:

Calancasca-Castione, 50 kV  
Rheinfelden-Frick, 50 kV  
Corbatière-La Chaux-de-Fonds (transformation de 32 à 60 kV)  
Biberstein-Aarau, 45 kV.

Les conduites suivantes de la même catégorie étaient en construction fin 1951:

Villnachern-Baden, 50 kV  
Töss-Mattenbach-Grüze (Winterthour), 50 kV  
Caneggi-Ascona, 50 kV  
Rheinfelden-centrale Ryburg/Schwörstadt, 50 kV  
Viège-Mörel, 64 kV.

L'interconnexion des conduites de grand transport d'énergie, construites dans des conditions difficiles imposées par des tracés s'écartant des voies habituellement parcourues, assure la continuité des fournitures d'énergie. La preuve de cette continuité a été donnée au début de 1951, car l'approvisionnement en énergie électrique n'a pas subi d'interruption notable, malgré les abondantes chutes de neige dans les Alpes en février 1951 et malgré la destruction de tronçons de grandes lignes par des avalanches particulièrement violentes.

L'accroissement de la demande d'énergie a motivé dans presque tous les réseaux la construction et le remplacement de stations transformatrices et l'extension des lignes de distribution à moyenne et à basse tension. Mentionnons en particulier les travaux entrepris pour porter de 8 à 16 kV la tension des réseaux de campagne, les travaux destinés à changer la tension de 3 à 6 ou 12 kV dans les réseaux urbains, ainsi que l'unification à 220/380 V des réseaux secondaires.

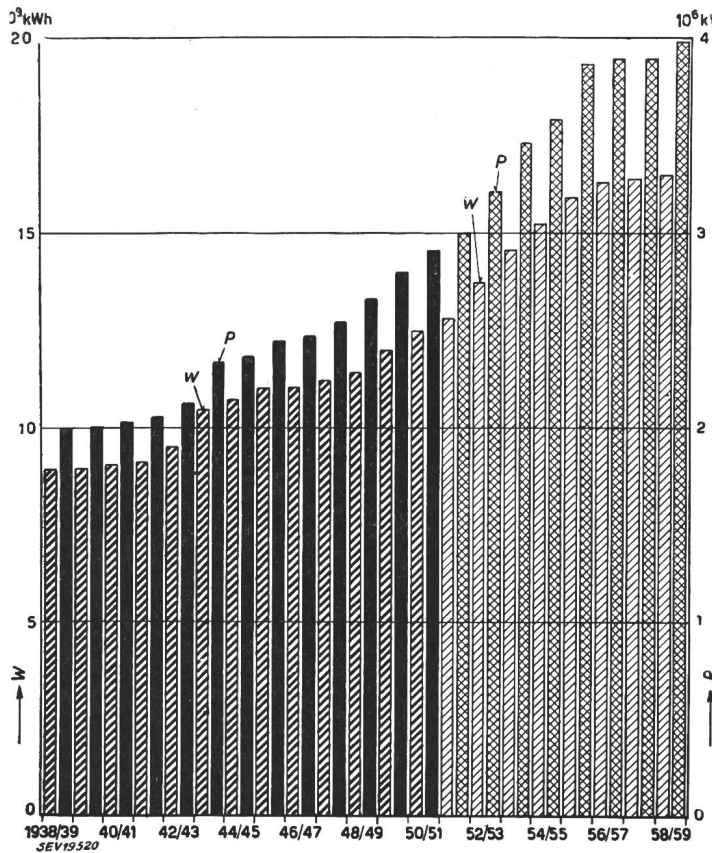


Fig. 1

Le développement des nouvelles usines depuis 1938/39

W Production annuelle possible moyenne des usines hydro-électriques

P Puissance installée totale des usines hydro-électriques

d'une puissance totale de 195 000 kW. La puissance raccordée en chaudières électriques est de 847 000 kW.

### 3. Construction d'usines

La table IV donne les valeurs caractéristiques des usines hydro-électriques mises en service au cours de l'année écoulée et de celles en construction ou subissant des adjonctions importantes.

Le graphique fig. 1 représente le développement de l'aménagement de nos forces hydrauliques depuis 1938/39.

De nombreux projets d'aménagements sont près de leur réalisation ou sont encore à l'étude. Ce sont notamment ceux de Les Clées II, Hongrin/Veytaux, Rheinfelden (transformation), Valle di Lei/Hinterrhein, Göschenalp, Gougra-Navizence, Lienne, Säkingen, Spöl/Inn, Sanetsch, etc.. Pour aucun de ces projets la mise en chantier n'était décidée à la fin de l'année.

Le projet d'ériger une usine à Rheinau a préoccupé fortement l'opinion publique. Un «Comité hors partis pour la protection du paysage bordant le Rhin entre la chute du Rhin et Rheinau» s'oppose à la construction. Comme la concession a été ac-

## 5. Développement futur de l'approvisionnement en électricité

L'état des constructions actuellement en cours et les décisions relatives à la réalisation de nouveaux équipements de production permet d'envisager quelle sera la situation future.

Dans le semestre d'hiver 1957/58 les disponibilités moyennes de toutes les usines hydro-électriques seront d'environ 7500 millions de kWh. Cette production peut descendre à 6000 millions de kWh en cas d'extrême sécheresse et monter à 8600 millions de kWh si l'hiver est doux et très humide.

La production de l'été 1958 pourra atteindre 8800 millions de kWh dans des conditions hydrologiques moyennes et 7500 millions de kWh en cas de sécheresse extrême. Si l'été est très humide, elle pourra dépasser dix milliards de kWh.

Les travaux d'aménagement en cours d'exécution et les projets prêts à être réalisés répondent à un accroissement futur de la consommation aussi intense que ces dernières années, ce qui permet d'admettre que la demande d'énergie électrique sera couverte. Des perturbations importantes dans l'arrivée de combustibles étrangers pourraient cependant modifier les prévisions et créer une brusque élévation des besoins d'énergie électrique.

## 6. Situation financière; variation des prix

La hausse générale des prix intervenue en cours d'exercice s'est déjà répercutée sur le coût de construction des usines et des réseaux et sur les frais d'exploitation; elle touche en particulier les salaires et les dépenses pour le matériel d'entretien. Quoique la tendance vers une augmentation du prix de revient, déjà signalée dans le rapport de gestion de 1950, s'accroît, les entreprises d'électricité s'efforceront, à l'avenir comme jusqu'à présent, de maintenir le plus longtemps possible la stabilité des prix de vente subsistant depuis 1936 et agiront contre le renchérissement en faisant les plus grandes économies compatibles avec une saine gestion et une exploitation rationnelle de l'équipement. Elles continueront de veiller à la sécurité de l'exploitation et de la distribution d'énergie, et de maintenir une bonne situation financière par des amortissements raisonnables.

Le capital investi dans les entreprises électriques était de 3,8 milliards de francs à la fin de 1950, alors qu'en 1938 il s'élevait à 2,1 milliards de francs. Les usines et réseaux actuellement en construction absorbent un nouvel investissement de plus de 2 milliards de francs. Ces dernières années, les amortissements n'ont pas atteint la moitié des nouveaux investissements. C'est pourquoi les immobilisations financières des entreprises électriques augmentent rapidement et atteindront vraisemblablement 2,5 milliards de francs en 1958, alors qu'elles étaient de 1,5 milliard de francs en 1950. L'ouverture de nouveaux chantiers d'usines fera augmenter encore les investissements. Au cours des prochaines années les entreprises électriques devront faire appel au marché du capital pour plus

d'un milliard de francs à placer dans les équipements nouveaux de production et de distribution d'électricité.

## 7. Législation et autorités; commissions fédérales

Conformément aux buts qu'elle poursuit l'UCS a dû, en 1951 comme précédemment, prendre position à l'égard de projets de lois et d'arrêtés relatifs à la construction d'usines et à la gestion des entreprises. Elle s'est exprimée, dans une requête adressée au Département fédéral des postes et des chemins de fer, au sujet du partage des frais dans le cas de voisinage immédiat d'installations de chemins de fer et d'installations d'entreprises électriques, tel qu'il est prévu dans le projet de loi fédérale concernant l'établissement et l'exploitation de chemins de fer sur le territoire de la Confédération suisse (loi sur les chemins de fer). Dans cette requête elle s'est appuyée sur les dispositions de la loi fédérale sur les installations électriques ainsi que sur l'entente de 1922, révisée en 1951, intervenue entre les CFF et les entreprises d'électricité au sujet de l'établissement de conduites à courant fort sur le domaine des chemins de fer. Le nouveau texte de cette entente, adapté aux conditions actuelles, a été communiqué aux membres de l'UCS.

L'UCS a déposé un mémoire auprès des autorités compétentes, traitant du projet de loi fédérale sur les contrats collectifs et de leur application obligatoire. Ce mémoire développe les motifs pour lesquels les entreprises d'électricité doivent s'opposer à l'introduction d'un contrat collectif et à une réglementation sur le plan fédéral des conditions de travail et de service dans les entreprises. L'UCS n'a pas encore pris position à l'égard du projet de loi fédérale sur la protection du travail dans l'industrie et l'artisanat, le commerce, les transports et les branches annexes. En raison de l'importance que l'adoption de cette loi aurait pour l'économie générale du pays, le délai accordé pour prendre position a été prolongé jusqu'au 30 avril 1952.

Mentionnons parmi les questions fiscales examinées par notre Union le projet de loi fédérale sur la constitution de réserves destinées à la création d'occasions de travail dans l'économie privée, au sujet duquel nous avons fait connaître notre point de vue, le mémoire adressé à l'Administration fédérale des contributions au sujet de la fixation des taux d'amortissement dans le calcul de l'impôt de défense nationale et les versements dans les fonds de dévolution admis par le fisc; enfin, l'interprétation de dispositions sur l'impôt sur le chiffre d'affaires en particulier l'obligation du transfert implicite de cet impôt.

Le comité a poursuivi en 1951 l'examen du problème de la sécurité des grands barrages et a présenté, sur la demande des autorités fédérales, son point de vue au sujet d'un projet de loi fédérale modifiant celle de 1877 sur la police des eaux. Ce point de vue est exprimé dans une lettre émanant en commun de notre Union, de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux et de l'Associa-

tion suisse des électriciens, remise au Département fédéral de l'Intérieur. Cette lettre reconnaît pleinement la nécessité de prendre dans la période troublée actuelle toutes les mesures propres à protéger le territoire suisse, mais elle insiste sur l'inutilité soit de créer une nouvelle loi pour la protection des barrages, soit de modifier ou de compléter la législation fédérale existante. Une entrevue avec le Département fédéral de l'Intérieur, consacrée à cette question, a eu lieu en automne. Nous avons formulé à nouveau, dans une lettre envoyée au Service fédéral des eaux, notre opposition à l'augmentation des droits d'eau qui résulterait de l'adoption de la motion Kuntschen (Art. 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques). Cette motion ainsi que le postulat Favre (révision de l'art 14 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques) demandant l'augmentation de l'indemnité de compensation pour la perte des impôts cantonaux, communaux et autres, ont fait l'objet d'un message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale.

La question de la responsabilité civile encourue par les entreprises livrant de l'énergie électrique aux ouvrages militaires a fait l'objet d'un avis de droit à la suite duquel nous avons soumis au Département militaire fédéral un projet de convention pouvant servir de base pour les contrats de fourniture d'énergie à conclure entre la Confédération et les entreprises. La réponse du Département ne nous était pas parvenue à la fin de l'année.

Les «Conditions normales de l'UCS et de l'USIE pour l'octroi de l'autorisation d'installer», établies en 1932, ont été révisées en 1951; elles font actuellement l'objet de pourparlers avec les organismes et offices intéressés.

Dans les questions soulevées par l'arrêté fédéral du 22 janvier 1948 relatif aux taxes des PTT, celle des taxes de concessions pour les horloges électriques n'est pas encore réglée et les pourparlers sur cet objet avec la direction générale sont encore en cours.

La *Commission fédérale des installations électriques* s'est occupée en 1951, en plus des affaires courantes, de l'étude de la normalisation des très hautes tensions et des systèmes de mise à la terre. Faisant suite aux instructions du Département fédéral des postes et des chemins de fer du 27 avril 1950 adressées à l'Inspectorat fédéral des installations à courant fort et à l'Office fédéral de l'économie électrique au sujet de l'approbation des projets de lignes à très haute tension et des systèmes de mise à la terre pour des tensions de plus de 150 kV, le Département s'est exprimé sur les systèmes de mise à la terre dans les réseaux à 130 et 150 kV. Pour ces réseaux les autorités ont pu renoncer à la publication d'instructions spéciales. Selon la décision intervenue la détermination des tensions maximum admissibles dans les échelons de 225 et 380 kV est confiée à l'ASE.

La *Commission fédérale pour l'exportation de l'énergie électrique* a tenu deux séances consacrées à des questions de principe et à des demandes d'autorisation d'exporter de l'énergie électrique.

La Section de l'économie de l'énergie de la *Commission fédérale de l'économie hydraulique* a tenu en 1951 4 séances. Elle a donné au Département des postes et des chemins de fer son avis sur le projet de loi sur l'économie de l'énergie, a délibéré de la construction d'une usine électrique à Rheinau et, à la suite d'une visite des lieux, a adressé un rapport sur cette question au Département fédéral compétent. Son activité s'est étendue à l'examen de la révision de l'art. 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (augmentation des droits d'eau) et de la modification de la loi fédérale sur la police des eaux.

La *Commission militaire pour les questions électriques*, instituée en 1950 par le Conseil fédéral, a commencé son activité en 1951 en examinant, au cours de deux séances, des problèmes de défense militaire et économique du pays concernant spécialement les entreprises d'électricité.

Le Comité d'experts de la *Commission des affaires d'électricité auprès de l'Office fédéral du contrôle des prix*, formé d'un représentant de l'Office fédéral de l'économie électrique, d'un représentant des consommateurs d'énergie (Dr E. Steiner) et d'un représentant des entreprises électriques (Dr W. L. Froelich) s'est réuni 6 fois pour l'examen de cas particuliers et de problèmes fondamentaux de la formation des prix dans le secteur de l'électricité. La nécessité de certaines adaptations de prix et tarifs d'énergie électrique a été discutée et il fut décidé de maintenir la procédure suivie jusqu'à présent, c'est-à-dire l'adaptation de cas en cas des prix du courant électrique.

## 8. Questions de personnel et d'exploitation

Notre Union a révisé en 1951 ses recommandations relatives aux allocations de renchérissement à verser au personnel en activité et aux retraités, dans le but de tenir compte de la nouvelle hausse de l'index du coût de la vie. Ces nouvelles recommandations furent communiquées en septembre aux membres de l'UCS.

L'insuffisance de l'approvisionnement de notre pays en cuivre et autres métaux a persisté en 1951, puisque le marché mondial agit directement sur le volume de ces fournitures. L'arrêté du Conseil fédéral du 24 septembre 1951, remplaçant celui du 1er décembre 1950, règle les restrictions à l'emploi de différents métaux, en particulier l'emploi de cuivre dans la construction de conduites aériennes.

La prolongation du délai de validité des vérifications officielles de compteurs a été étudiée sur la suggestion de quelques entreprises électriques. Les résultats d'une enquête sur les expériences faites dans ce domaine et d'essais exécutés dans les stations d'étalonnage de quelques entreprises sont à la base d'une requête adressée au Bureau fédéral des poids et mesures, tendant à la prolongation de validité de 10 à 15 ans. Une décision officielle n'est pas encore intervenue.

En ce qui concerne les nouvelles règles pour machines électriques, publiées en projet dans le Bulletin de l'ASE n° 23 de 1950, l'UCS a déclaré accep-

ter la norme de tolérance de tension de  $\pm 5\%$  appliquée aux machines, mais en spécifiant que cette tolérance de tension ne peut pas être étendue valablement aux réseaux de distribution. Une remarque correspondante figure dans les règles pour machines électriques.

### 9. Les entreprises et l'opinion publique

Les dispositions prises pour produire, transporter et distribuer l'énergie électrique en tout temps et en tout lieu, l'organisation et l'activité des entreprises chargées de sa fourniture sont encore trop peu connues du public. Eclairer celui-ci par un contact permanent entre producteurs et consommateurs est l'un des devoirs des entreprises.

L'UCS a participé en 1951 avec l'Electrodifusion aux tâches multiples de l'information. Elle a renseigné régulièrement ses membres et la presse par des communiqués diffusés par son secrétariat ou par l'Electrodifusion.

### 10. Comité et Commissions

Le comité en fonction en 1951, formé de 10 membres, était constitué comme suit:

**Président:** H. Frymann, Directeur du Service de l'électricité de la Ville de Zurich, Zurich.

**Vice-président:** L. Mercanton, Directeur de la Société Romande d'Electricité, Clarens.

#### Autres membres:

Ch. Aeschimann, Président de Direction de l'Aar et Tesin, S. A. d'électricité, Olten.

A. Berner, Ingénieur en chef du Service de l'électricité de la Ville de Neuchâtel, Neuchâtel.

S. Bitterli, Directeur des Forces Motrices de Wynau, Langenthal.

R. Gasser, Directeur du Service de l'électricité et des eaux de Coire, Coire.

O. Hugentobler, Administrateur de l'Elektra Fraubrunnen, Jegenstorf.

†M. Lorétan, Directeur de la S. A. l'Energie de l'Ouest-Suisse, Lausanne.

H. Marty, Directeur des Forces Motrices Bernoises S. A., Berne.

E. Schaad, Directeur du Service de l'électricité et des eaux d'Interlaken, Interlaken.

Le bureau comprenait trois membres: le président, le vice-président et M. Bitterli. Le comité s'est réuni 8 fois en cours d'année.

En décembre 1951, M. le directeur M. Lorétan nous a été enlevé par la mort. Il a fait bénéficier l'économie électrique de notre pays de ses initiatives et de son inlassable activité. Le Comité perd en lui un membre très estimé, une forte personnalité, qui a rendu de grands services à notre Union et à l'économie électrique suisse.

A la fin de l'exercice, M. le directeur Schaad a quitté le comité après 9 ans d'activité. L'Assemblée générale a désigné pour successeurs à M. Schaad et à M. Leuch qui avait quitté le comité fin 1950, M. H. Müller, directeur du Service de l'électricité de la Ville d'Aarau, et M. W. Sandmeier, directeur du Service des eaux et de l'électricité d'Arbon.

Les comptes rendus des séances du comité ont été publiés dans le Bulletin de l'ASE.

Au cours de l'année, 11 entreprises ont adhéré à l'UCS et 2 entreprises s'en sont séparées, ce qui porte l'effectif à 369 membres à la fin de l'exercice.

L'activité des commissions et des délégations de notre Union fut la suivante:

*Commission pour les tarifs d'énergie électrique* (président: M. Ch. Aeschimann, Olten). Le secrétariat a liquidé les affaires courantes en liaison avec le président et les membres de la commission.

Le groupe de travail pour l'étude du tarif à compteur unique pour l'artisanat lié au ménage (président: M. J. Blankart, Lucerne) s'est réuni 3 fois. Il prit connaissance de plusieurs rapports de ses membres et du secrétariat, et décida de procéder à des relevés statistiques. Ces relevés touchant à leur fin en décembre, l'interprétation de leurs résultats pouvait commencer encore dans le dernier exercice.

Le décès de M. P. Keller, qui faisait partie de la commission depuis 1931, a privé celle-ci d'un membre distingué.

Après 19 ans d'activité, M. H. Niesz, Dr h. c., a donné sa démission à la fin de l'année 1950. M. Niesz présida la commission de 1938 à la fin de juin 1945 avec l'autorité que lui confère la possession des matières traitées. Il a rendu de grands services à la commission et à notre secteur de l'économie publique.

Les successeurs de MM. Keller et Niesz sont M. G. B. Pedrazzini, directeur de la Società Elettrica Sopracenerina à Locarno, et M. Ch. Savoie, directeur des Forces Motrices Bernoises S. A. à Berne.

La *Commission pour les questions d'assurance* (président: M. E. Frei, Davos) a siégé deux fois en 1951. L'objet essentiel de son activité et des entretiens de son président avec quelques membres fut le renouvellement du contrat collectif conclu entre notre Union et les compagnies d'assurance, contrat relatif à l'assurance responsabilité civile et accidents. Elle a pu obtenir, au cours de pourparlers serrés avec les compagnies participant au contrat collectif, de prolonger jusqu'au 31 décembre 1957 le contrat du 1<sup>er</sup> janvier 1944. En regard des résultats peu favorables de ces dernières années pour les assureurs de responsabilité civile, et de la hausse générale des prix, les conditions obtenues sont acceptables.

M. Frei a désiré se retirer de la commission aux travaux de laquelle il a collaboré pendant 31 ans et qu'il a présidée avec beaucoup de compétence et de distinction depuis 1937. Le dernier contrat collectif d'assurance responsabilité civile et accidents conclu et le contrat de faveur d'assurance bris de machines sont son œuvre.

La *Commission pour les questions de personnel* (président: M. S. Bitterli, Langenthal) s'est réunie dans une séance consacrée au problème des allocations de renchérissement. Elle a élaboré, pour être soumises au Comité, de nouvelles directives pour le versement d'allocations au personnel en activité



et aux retraités. Elle a également examiné la question de l'intégration d'allocations de renchérissement dans le traitement de base.

M. H. Leuch, qui s'est retiré de la commission, a été remplacé par M. H. Jäcklin, directeur du Service de l'électricité de la Ville de Berne.

La *Commission pour les questions juridiques* (président: M. H. Seiler, Berne) a consacré ses deux réunions de l'année à la question de la responsabilité civile des entreprises d'électricité dans le cas de livraisons d'énergie aux ouvrages militaires, à la question des autorisations d'installer et à des projets de lois. Elle a également examiné certains problèmes fiscaux se rapportant à l'impôt de défense nationale et à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

M. le Dr Corrodi, nommé juge fédéral, s'est retiré de la commission et a été remplacé par M. le Dr H. Sigg, directeur des Forces motrices du Nord-Est Suisse S. A.

La *Commission pour les questions de défense nationale* (président: M. H. Leuch, Zurich) a consacré ses deux séances de l'année à des problèmes militaires et de défense économique touchant à l'activité des entreprises d'électricité.

La *Commission pour les questions d'information* (président: M. J. Pronier, Genève) ne s'est pas réunie en 1951. Les affaires en cours ont été liquidées par son président en commun avec le secrétariat.

La *délégation consultative auprès de l'Office fédéral de l'économie électrique* a été régulièrement tenue au courant de l'état d'approvisionnement en énergie électrique, mais n'a pas eu à siéger en 1951.

La *délégation de l'UCS pour les pourparlers avec l'USIE* (président: M. R. Gasser, Coire) a tenu deux séances dont l'une en commun avec les représentants de l'USIE. Elles portaient à l'ordre du jour l'adaptation des «Conditions normales pour l'octroi d'une autorisation d'installer» à la modification de l'Ordonnance sur les installations à courant fort. M. P. Meystre, chef du Service de l'électricité de la Ville de Lausanne, a succédé comme membre de cette délégation à M. Vittoz, Lausanne, qui s'est retiré.

La *Commission pour les questions de télécommande des réseaux* (président: M. R. Gasser, Coire) s'est réunie une fois en 1951 et a poursuivi la mise au point de directives à l'usage des entreprises électriques pour l'aménagement et l'exploitation d'installations de télécommande. Elle a de plus établi, en collaboration avec les constructeurs, un plan de répartition des fréquences. Ce plan a été communiqué aux membres de l'UCS à titre de recommandation.

La *Commission pour les assemblées de discussion sur des questions d'exploitation* (président: M. H. Wüger, Zurich) s'est occupée, au cours de ses trois réunions de l'année, du choix des sujets à traiter dans les assemblées de discussion et de la préparation de celles-ci. Elle a fait imprimer et distribuer des affiches pour la prévention des accidents, sur les

précautions à prendre lors de traitements d'arbres fruitiers par pulvérisation et sur les dangers qu'encourent les enfants en jouant avec des cerfs-volants à proximité de conduites électriques. D'autres affiches suivront la première série.

La *Commission des examens de maîtrise de l'USIE* (président: M. L. Piller, Fribourg) a organisé en 1951 cinq sessions d'examens de maîtrise réunissant 132 candidats, dont 92 de langue allemande, 20 de langue française et 20 de langue italienne. Le diplôme a été décerné à 92 candidats, soit à 70 % des inscrits. Lugano, Fribourg, Coire, Berne et Lucerne furent les sièges d'examens.

M. Piller, qui a présidé pendant de nombreuses années cette commission, s'est retiré à la fin de 1951. Le nouveau président, nommé par le Comité de l'USIE, est M. R. Gasser, Coire, membre de notre Comité. Nous relevons comme signe de confiance réciproque entre l'USIE et l'UCS l'attribution de la présidence de cette commission à nouveau à un représentant des entreprises de production et de distribution d'électricité.

Le comité tient à exprimer, ici également, au nom de l'UCS, à ceux qui se sont retirés au courant de l'année du comité et des commissions, ses chaleureux remerciements pour les services rendus. Ces remerciements vont également à tous ceux qui se dévouent sans compter et font profiter notre Union de leur expérience, par leur collaboration aux commissions et délégations. Le comité associe le personnel du secrétariat à ses remerciements.

## II. Secrétariat

Durant l'exercice écoulé, les affaires traitées par le secrétariat ont augmenté de volume. Les informations aux membres et les conseils donnés sur leur demande, les relations avec les autorités et leurs institutions officielles, et avec d'autres organismes et associations économiques constituent une part importante de son activité.

Le secrétariat a poursuivi en 1951 l'examen de problèmes relatifs aux prix et tarifs d'électricité. Il a fait, pour plusieurs entreprises, des études et des calculs en vue de l'introduction de tarifs à compteur unique. Son activité s'est étendue encore à de nombreuses rédactions de contrats et de règlements de livraison d'énergie électrique. Nous saisissons l'occasion de ce rapport pour renouveler à nos membres notre demande de communiquer au secrétariat tout changement de tarif intervenu. Une collection de tarifs n'est en effet utile que si elle est constamment et exactement tenue à jour.

Mentionnons que le secrétariat, agissant à titre de conseiller, a traité de nombreuses questions de personnel, de droit et d'assurance. Les travaux consacrés aux problèmes d'assurance ont été très abondants du fait de la révision du contrat collectif d'assurance responsabilité civile et accidents. La collaboration du secrétariat dans les affaires de personnel a augmenté d'intensité, entre autres pour répondre à des demandes de renseignements sur des conditions de traitements et sur la fixation d'allo-

cations de renchérissement. Les résultats de l'enquête faite par le secrétariat sur ces allocations et sur les salaires effectifs sont une base précieuse pour ces travaux. Les consultations accordées par le secrétariat sur des points de droit concernaient des problèmes fiscaux, des problèmes d'autorisations d'installer, des indemnités pour droits de passage de conduites et l'interprétation de contrats. Nous prions nos membres de se mettre en relation avec notre secrétariat dans les cas de litiges car il est dans leur propre intérêt d'être instruits des conséquences que des litiges peuvent entraîner. L'application de l'impôt sur le chiffre d'affaires a fait l'objet des préoccupations des entreprises d'électricité. Les mesures pour l'introduction, dès l'automne, du transfert implicite de l'impôt sur le chiffre d'affaires ont conduit à de nombreux entretiens avec des représentants d'entreprises.

La statistique établie depuis 20 ans par le secrétariat sur l'utilisation de l'électricité dans les ménages, l'artisanat et l'agriculture complète la statistique officielle publiée par l'Office fédéral de l'économie électrique en collaboration avec les entreprises et notre Union.

Nous exprimons à nos membres nos vifs remerciements pour les renseignements qu'ils nous ont fournis à l'occasion d'enquêtes par voie de circulaires. Leur collaboration bénévole sera requise encore à l'avenir afin de nous permettre de disposer des données sûres et complètes indispensables pour les études auxquelles nous nous livrons dans l'intérêt de tous.

Nous avons maintenu et développé en 1951 les relations personnelles et par correspondance avec les associations étrangères similaires à la nôtre. L'échange de résultats d'expériences avec des personnalités dirigeantes et des spécialistes d'entreprises étrangères sur des sujets divers et actuels du domaine de l'économie électrique et des tarifs, était, cette année encore, de grande valeur.

## 12. Institutions de prévoyance sociale affiliées

### *Caisse de pension des centrales suisses d'électricité*

Le rapport de gestion pour l'année 1950/51 a paru dans le Bulletin de l'ASE 1951 n° 17. A la fin de mars 1951, 115 entreprises lui étaient affiliées groupant 4808 assurés. A la même date, elle comptait 1345 bénéficiaires, le total des rentes annuelles s'élevant à fr. 3 361 330.—

L'adaptation des traitements assurés a progressé; dans 2801 cas ceux-ci ont été augmentés.

### *Caisse de compensation AVS des centrales suisses d'électricité*

Cette Caisse, fondée par l'UCS, a remis à chaque membre le rapport de gestion pour l'exercice 1951, quatrième année de son existence. Le montant des cotisations encaissées est de fr. 3 143 233.25. Les in-

demnités pour pertes de salaires s'élèvent à francs 237 258.75 et les rentes AVS à fr. 322 591.45. Une somme de fr. 2 550 000.— a pu être virée à l'Office central de compensation. A la fin de 1951, elle comptait 158 entreprises et 17 780 assurés. Grâce à son organisation rationnelle et au paiement ponctuel des cotisations de la part des membres, les frais d'administration sont restés limités à 0,67 ‰ du total annuel des salaires assurés.

Les statuts de la Caisse fixent à six le nombre des membres du comité. Le VPOD (Fédération du personnel des services publics) ayant prouvé que 10 % au moins du personnel des entreprises est affilié à cette Fédération, a le droit légal d'être représenté dans le comité de la Caisse. La proportion des représentants dans le comité a dû être modifiée, de sorte que celui-ci compte dès maintenant 4 représentants de l'UCS et 2 représentants du VPOD, chacun désignant en outre un suppléant.

### *Caisse de compensation familiale des entreprises électriques suisses*

Cette institution, fondée en 1943, en activité dans es cantons de Fribourg, Vaud, Valais et Zoug, comptait fin 1951, comme membres, 29 entreprises. Elle versa au personnel en service assuré près de francs 485 000.— à titre d'allocations pour enfants, répartis sur une moyenne de 3038 enfants.

## 13. Relations avec d'autres groupements et institutions

Nous avons entretenu d'excellentes relations avec l'Association suisse des électriciens et les associations amies: l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, l'Union des exportateurs d'énergie électrique, l'Electrodifusion, l'Ofel, l'Union suisse des installateurs électriciens et l'Office suisse d'éclairagisme. Notre Union s'est efforcée, dans la mesure du possible, de répondre aux invitations et de participer à leurs assemblées et conférences, comme à celles des associations suivantes avec lesquelles nous sommes en très bonnes relations: l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des consommateurs d'énergie, l'Union des entreprises suisses de transport, l'Association suisse des propriétaires de chaudières à vapeur, l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, la Ligue suisse pour la protection des eaux. L'UCS a invité ces groupements à prendre part à ses propres manifestations. L'assemblée générale de l'Union suisse des consommateurs d'énergie, tenue le 15 mars 1951, a été suivie d'une conférence de M. le professeur Dr B. Bauer sur «Le rôle du consommateur dans la formation des prix de l'énergie en Suisse».

### *Conférence mondiale de l'énergie*

L'assemblée annuelle du Comité national suisse qui s'est déroulée à Berne le 14 juin 1951, à laquelle notre Union avait délégué son secrétaire, a

pris connaissance des rapports sur l'activité du Comité pour les questions énergétiques et de ses sous-comités. Ce Comité est chargé par la Commission fédérale de l'économie hydraulique d'établir un sommaire des forces hydrauliques suisses pouvant être aménagées dans des conditions économiques acceptables, et de dresser le chiffre des besoins totaux d'énergie de notre pays, actuellement et dans l'avenir. Un exposé verbal de M. Gicot orienta les assistants sur les délibérations de la réunion de la Commission internationale des grands barrages, tenue à New Delhi du 16 au 31 janvier 1951, simultanément avec la réunion partielle de la Conférence mondiale de l'énergie.

M. E. Payot a renoncé à son mandat de président qu'il a rempli avec distinction pendant 8 ans. L'assemblée a chargé M. H. Niesz, Dr h. c., d'assumer la présidence.

#### *Commission internationale des grands barrages*

L'assemblée générale du Comité national suisse a eu lieu le 10 mai 1951 à Berne. Elle approuva un rapport de la Commission scientifique sur les fondations de barrages et se fit orienter sur le 4<sup>e</sup> congrès des grands barrages et l'exposition technique internationale de New Delhi (16—31 janvier 1951).

#### *Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UIPD)*

Le Comité de direction, dont notre président M. H. Frymann et M. P. Joye font partie et dont M. R. A. Schmidt est membre permanent, s'est réuni trois fois en 1951. Cette Union organise un congrès à Rome du 15 au 23 septembre 1952. Une centaine de rapports sont annoncés pour ce congrès dont 12 sont d'auteurs suisses.

Le Comité d'études des interconnexions internationales a constitué un groupe de travail, auquel collaborent quatre spécialistes suisses, et qui a commencé ses études au cours de l'année. Le premier résultat de ses investigations est la décision intervenue entre les pays adhérents d'accorder la préférence au système mixte de réglage fréquence-puissance.

#### *Organisations européennes*

Le Comité pour l'énergie électrique de la Commission économique européenne (CEE) rattaché à l'ONU, siégeant à Genève, a eu une session du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 1951 à Genève. Son groupe de travail pour la statistique a publié une étude des plus intéressante sur la production et la consommation d'énergie dans les différents pays du monde.

Le Comité de l'électricité de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), organe du plan Marshall, siégeant à Paris, a poursuivi l'examen de l'offre et de la demande d'énergie dans les pays rattachés au plan Marshall.

L'Union pour la coordination de la production et du transport de l'énergie électrique (UCPTE) aux travaux de laquelle notre pays participe activement, a entrepris ses travaux dans le courant de l'année.

La sous-commission de la Ligue européenne pour une coopération économique chargée de traiter les problèmes d'économie électrique a poursuivi ses recherches avec la collaboration de notre pays.

La Commission industrielle pour l'énergie atomique qui existe aux côtés de la Commission fédérale pour les recherches atomiques et dans laquelle l'UCS est représentée, n'a pas siégé en 1951.

#### 14. Manifestations

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 22 septembre à Bâle dans le cadre d'une manifestation de 3 jours commune à l'UCS et à l'ASE. Elle s'est déroulée avec un plein succès grâce à la préparation exemplaire faite par les entreprises suivantes: Service de l'électricité de la Ville de Bâle, «Elektra Baselland» à Liestal et «Elektra Birseck» à Munchenstein. Nous tenons à remercier ces entreprises et en particulier Messieurs les directeurs Stiefel, Aemmer et Eckinger pour la grande peine qu'ils ont prise afin d'assurer la réussite des assemblées et des manifestations qui les ont suivies.

M. M. Clément, contrôleur général de l'équipement de l'Electricité de France à Paris, a fait une conférence sur «Le développement actuel des aménagements hydroélectriques en France», conférence publiée en résumé dans le Bull. de l'ASE n° 26 de 1951. Les participants à l'assemblée ont trouvé l'occasion de faire le dimanche après-midi une excursion en bateau et de passer auprès du chantier de l'usine de Birsfelden, dans les ports du Rhin et jusqu'à l'usine de Kembs. Le lundi, les participants étaient admis à visiter: le chantier de l'usine d'Othmarsheim de l'Electricité de France, la fabrique de céramique de Laufen, les usines métallurgiques de Dornach, le chantier de l'usine de Birsfelden, la centrale de chauffage à distance «Voltastrasse» et la nouvelle sous-station «Margarethen» du Service de l'électricité de Bâle.

Le procès-verbal de l'assemblée générale et le compte rendu général des excursions et visites ont paru dans le Bulletin de l'ASE n° 26 de 1951.

La fête des jubilaires, réunissant 460 participants, s'est déroulée à Interlaken le 16 juin 1951. Les félicitations de l'UCS furent adressées à deux vétérans ayant 50 ans d'activité, à 92 vétérans ayant 40 ans d'activité et à 202 jubilaires ayant 25 ans d'activité dans la même entreprise. Ces fidèles collaborateurs reçoivent soit une channe d'étain, soit un gobelet, soit un diplôme, selon la durée de leur engagement. Le Service d'électricité et des eaux d'Interlaken et les autorités de cette ville ont largement contribué à la belle réussite de cette fête, et nous remercions

spécialement M. E. Schaad, pour la peine qu'il a prise pour l'organiser. Le compte rendu détaillé a paru dans le Bulletin de l'ASE n° 17 de 1951.

L'UCS a traité en 1951 deux thèmes dans ses assemblées de discussion: le service des stations transformatrices et le problème de l'imprégnation des poteaux de bois. Le premier thème a été traité à Zurich les 29 mars et 31 mai en langue allemande et le 5 avril à Lausanne en langue française; la seconde question a fait l'objet d'une assemblée

bilingue à Berne le 15 novembre 1951. La nombreuse participation aux assemblées prouve que les entreprises ressentent le besoin d'échanger leurs vues et les résultats de leurs expériences d'exploitation.

Zurich, le 1<sup>er</sup> avril 1952

Pour le Comité de l'UCS

Le Président:  
H. Frymann

Le Secrétaire:  
Dr W. L. Froelich

## UCS

### Compte de l'année 1951 et budget pour l'année 1953

	Pos.	Budget 1951 fr.	Compte 1951 fr.	Budget 1952 fr.	Budget 1953 fr.
<i>Recettes</i>					
Cotisations des membres	1	216 000	234 120.—	235 000	235 000
Intérêts	2	9 000	8 839.85	9 000	9 000
Contribution de la Section des achats					
a) pour buts généraux	3a	25 000	12 000.—	15 000	12 000
b) pour la gestion des affaires	3b	30 000	20 000.—	20 000	20 000
Autres recettes	4	30 000	31 239.97	30 000	30 000
Excédent des dépenses		—	10 811.76	—	—
		310 000	317 011.58	309 000	306 000
<i>Dépenses</i>					
Solde	5	—	9 800.27	—	—
Frais du Secrétariat	6	140 000	146 277.75	145 000	150 000
Contribution à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS	7	94 000	89 500.—	92 000	94 000
Cotisations à d'autres associations	8	15 500	14 594.20	15 500	15 500
Subventions pour information	9	20 000	17 000.—	15 000	10 000
Versements divers	10	3 000	2 500.—	4 000	3 000
Impôts	11	1 500	1 292.15	1 500	1 500
Comité, commissions, Assemblée générale, Fête des Jubilaires et imprévus	12	36 000	31 047.21	36 000	32 000
Réserve pour l'amélioration de l'assurance du personnel	13	—	5 000.—	—	—
		310 000	317 011.58	309 000	306 000

### Bilan au 31 décembre 1951

<i>Actif</i>		fr.	<i>Passif</i>		fr.
Valeurs		229 378.—	Capital		180 000.—
Débiteurs		40 179.82	Fonds de réserve		80 000.—
Banque:			Réserve pour buts spéciaux de l'UCS		30 006.08
a) Carnets de dépôts	19 492.90		Créditeurs		95 078.84
b) Compte-courant	73 988.50	93 481.40			
Caisse		733.14			
Compte de chèques postaux		6 051.65			
Stock (affiches et imprimés)		4 449.15			
Solde		10 811.76			
		385 084.92			385 084.92

### Rapport de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1951

Comme de coutume, la Section des achats de l'UCS s'est efforcée de procurer aux entreprises électriques le matériel courant à des conditions favorables.

Le contrat de fourniture de fils isolés et de tubes isolants offre d'importants avantages à nos membres, de sorte que le chiffre d'affaires a également été considérable en 1951. Etant donné que le taux

des ristournes est échelonné selon l'importance des achats annuels, de nombreuses entreprises électriques ont la possibilité d'obtenir un taux plus élevé, en procédant à quelques achats supplémentaires.

Au début de l'année, le ravitaillement en huile pour transformateurs s'est heurté à certaines difficultés et les délais de livraison furent passablement longs pour les commandes de grandes quantités. La situation s'est améliorée par la suite, mais les prix sont demeurés assez élevés. Les quantités d'huile commandées ont été sensiblement les mêmes que les années précédentes.

Par suite des conditions hydrauliques favorables, la production thermique d'énergie électrique a pu être suspendue peu après le début de l'année. Les usines thermiques durent toutefois être remises en service en automne, à la suite d'une longue période de sécheresse, mais les besoins de mazout ne furent que de courte durée, car les conditions hydrauliques redevinrent favorables en décembre. Les réserves de mazout des importateurs n'ont donc dû être mises que très peu à contribution.

La brève durée de fonctionnement des usines thermiques a également eu ses répercussions sur les achats d'huiles de graissage.

Nous avons poursuivi nos efforts en vue de la conclusion de contrats de fourniture avec des groupements de fournisseurs de matériel pour installations électriques et d'appareils électriques, mais sans arriver à des résultats satisfaisants.

Au début de l'exercice écoulé, nous avons pu conclure un contrat pour l'achat d'un stock de chauffe-eau à accumulation, qui a pu être entièrement liquidé pendant l'année.

Le Bureau de la Section, qui est composé de MM. Pronier (président), Marty et Schaad, a tenu quatre séances en 1951. En outre, il a eu plusieurs entretiens avec des fournisseurs et des groupements de fournisseurs.

En terminant, nous exprimons le vœu qu'à l'avenir les entreprises électriques continuent, dans leur propre intérêt, à avoir de plus en plus recours à la Section des achats pour leur approvisionnement.

Zurich, le 1<sup>er</sup> avril 1952

Pour le Comité de l'UCS

Le président: *H. Frymann*      Le secrétaire: *W. L. Froelich*

### Section des achats de l'UCS

#### Compte de l'année 1951 et budget pour l'année 1953

	Pos.	Budget 1951 fr.	Compte 1951 fr.	Budget 1952 fr.	Budget 1953 fr.
<i>Recettes</i>					
Solde de l'exercice précédente	1	—	—	—	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel électrique	2	68 000	40 613.10	40 000	40 000
Remboursements et intérêts	3	5 000	3 340.57	4 000	3 500
		73 000	43 953.67	44 000	43 500
<i>Dépenses</i>					
Solde de l'année précédente	4	—	1 995.71	—	—
Indemnité pour la gestion des affaires	5	30 000	20 000.—	20 000	20 000
a) au Secrétariat de l'UCS	6	8 000	6 000.—	6 000	6 000
b) à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS	7	500	—	—	—
Taxes pour essais des matériaux	8	25 000	12 000.—	15 000	12 000
Contribution à l'UCS pour buts généraux	9	2 000	2 006.15	2 000	2 000
Impôts	10	6 500	1 000.—	—	2 500
Fonds de compensation et réserve	11	1 000	724.62	1 000	1 000
Divers et imprévus	12	—	227.19	—	—
Excédent des recettes		73 000	43 953.67	44 000	43 500

#### Bilan au 31 décembre 1951

<i>Actif</i>	fr.	<i>Passif</i>	fr.
Valeurs	78 100.—	Fonds de compensation	130 000.—
Carnet de dépôt	4 737.85	Fonds de réserve	26 000.—
Banque	51 068.40	Créditeurs	163 888.70
Compte de chèques postaux	66 570.44	Solde	227.19
Caisse	360.85		
Débiteurs	119 278.35		
	<u>320 115.89</u>		<u>320 115.89</u>

## Proposition du Comité de l'UCS à l'Assemblée générale (ordinaire) du 14 juin 1952 à Fribourg

**N° 2: Procès-verbal de la 60<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du 22 septembre 1951 à Bâle**

Le procès-verbal (Bull. ASE 1951, n° 26, p. 1078...1080) est approuvé.

**N° 3: Rapports du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1951**

Le rapport du Comité (p. 413)<sup>1)</sup> et celui de la Section des achats (p. 422) sont approuvés.

**N° 4: Comptes de l'UCS sur l'exercice 1951**

a) Le compte de l'UCS sur l'exercice 1951 (p. 422) et le bilan au 31 décembre 1951 (p. 422) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.

b) L'excédent des dépenses de fr. 10 811.76 est reporté à compte nouveau.

**N° 5: Comptes de la Section des achats pour 1951**

a) Le compte de la Section des achats sur l'exercice 1951 (p. 423) et le bilan au 31 décembre 1951 (p. 423) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.

b) L'excédent des recettes de fr. 227.19 est reporté à compte nouveau.

**N° 6: Cotisations des membres pour 1953**

Les cotisations des membres pour l'année 1953 sont fixées comme suit:

Nombre de voix	Capital investi		Cotisation
	fr.	fr.	
1	jusqu'à 100 000.—		60.—
2	100 001.—	300 000.—	120.—
3	300 001.—	600 000.—	180.—
4	600 001.—	1 000 000.—	300.—
5	1 000 001.—	3 000 000.—	540.—
6	3 000 001.—	6 000 000.—	840.—
7	6 000 001.—	10 000 000.—	1200.—
8	10 000 001.—	30 000 000.—	1800.—
9	30 000 001.—	60 000 000.—	2880.—
10	60 000 001.— et plus		4800.—

**N° 7: Budget de l'UCS pour 1953**

Le budget pour 1953 (p. 422) est approuvé.

**N° 8: Budget de la Section des achats pour 1953**

Le budget pour 1953 (p. 423) est approuvé.

**N° 9: Rapport et compte de l'Administration commune**

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte de l'Administration commune sur l'exercice 1951 (p. 406 et 408), approuvés par la Commission d'administration.

**N° 10: Budget de l'Administration commune pour 1953**

L'Assemblée générale prend connaissance du budget de l'Administration commune pour 1953 (p. 408), approuvé par la Commission d'administration.

<sup>1)</sup> Les pages indiquées entre parenthèses se rapportent au présent numéro du Bulletin.

**N° 11: Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE)**

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du CSE sur l'exercice 1951 (p. 409), ainsi que du budget pour 1952 (p. 410).

**N° 12: Avenant au contrat entre l'ASE et l'UCS**

L'Assemblée générale approuve l'avenant suivant à la Convention entre l'ASE et l'UCS concernant leur administration commune, du 11 septembre 1941, proposé par le Comité:

«1° Pour toute la durée de la Convention, l'ASE confie à la Commission d'administration le soin d'administrer sa propriété de Zurich. Les pouvoirs et responsabilités du Comité de l'ASE à ce sujet sont ainsi transmis à la Commission d'administration, pour la durée de la Convention. Pour le reste, les dispositions de l'article 4, chiffre 4, de la Convention, ainsi que les articles 6 et 7, s'appliquent en conséquence.

2° L'ASE se déclare prête à fonder avec l'UCS une société immobilière ou analogue, à laquelle la propriété de l'ASE serait transmise, pour autant que la fondation d'une telle société soit justifiée financièrement, économiquement et juridiquement.

Sur demande de l'un des partenaires, la Commission d'administration détermine le moment et la forme les plus favorables pour la fondation d'une telle société.

3° Au cas où serait fondée une société, comme indiqué sous 2°, l'ASE y apporterait sa propriété, tandis que l'apport de l'UCS serait constitué par les contributions à fonds perdu versées par les membres de l'UCS, en vue de l'aménagement de la propriété de l'Association, ainsi que par des versements éventuels de l'Union elle-même.

4° Cet avenant fait partie intégrante de la Convention du 11 septembre 1941. Sa durée est en conséquence régie par les dispositions de l'article 11 de la Convention.»

**N° 13: Nominations statutaires**

a) MM. Aeschimann et Gasser, dont le mandat triennal est expiré, sont rééligibles pour une nouvelle durée de 3 ans. Le Comité propose de les réélire. Il propose également d'élire, en remplacement de M. Lorétan, M. E. Etienne, directeur de la Société Anonyme l'Energie de l'Ouest-Suisse à Lausanne et, comme successeur à M. Hugentobler qui quitte le Comité, conformément aux statuts, après 9 ans d'activité, M. le Dr. F. Wanner, directeur du Service de l'Electricité du Canton de Zurich.

b) Nomination de 2 contrôleurs et de 2 suppléants.

M. A. Meyer, Baden, a déposé son mandat de contrôleur pour la fin de l'année. MM. W. Rickenbach, Poschiavo, contrôleur, H. Jäcklin, Berne, et M. Ducrey, Sion, suppléants, sont prêts à accepter une réélection; le Comité propose de confirmer M. Rickenbach comme réviseur et de nommer M. H. Jäcklin nouveau réviseur; il propose également de confirmer M. Ducrey comme suppléant et de nommer nouveau suppléant M. F. Eckinger, directeur de l'Elektra Birseck, Münchenstein.

## Rapport et proposition des contrôleurs des comptes de l'UCS à l'Assemblée générale de 1952

Le rapport et la proposition des contrôleurs des comptes de l'UCS seront publiés dans le prochain numéro du Bulletin.